



Activités Pédagogiques Complémentaires
Année scolaire 2019-2020

Chers Parents,

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont proposées deux fois par semaine durant 30 min sur le temps du déjeuner.

Les enseignants travaillent avec un petit groupe d'élèves ayant besoin d'une attention particulière sur une compétence et un temps donnés.

Nous vous demandons une autorisation de principe pour que votre enfant puisse éventuellement participer à ces groupes de travail au cours de l'année.

Son enseignant vous tiendra informé des jours et des objectifs des séances si votre enfant est concerné.

Bien cordialement,

Maïlis HUPPE
Chef d'Etablissement

Equipe enseignante

A renseigner

Madame, Monsieur

Parents de : en classe de :

- autorise mon enfant à participer aux APC.
 n'autorise pas mon enfant à participer aux APC.

Le ____ / ____ / 2019

Responsable légal
signature